

**RAPPORT**  
**DU**  
**SECRETAIRE GENERAL**  
**SUR**  
**L'ACTIVITE DE L'ORGANISATION**

**ASSEMBLEE GENERALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SIXIEME SESSION

SUPPLEMENT N° 1 (A/36/1)



**NATIONS UNIES**

**RAPPORT**  
**DU**  
**SECRETAIRE GENERAL**  
**SUR**  
**L'ACTIVITE DE L'ORGANISATION**

**ASSEMBLEE GENERALE**

· DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SIXIEME SESSION

SUPPLEMENT N° 1 (A/36/1)



**NATIONS UNIES**

New York, 1982

# Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

## I

L'année écoulée a été marquée par de nouvelles crises et n'a apporté que peu de sujets de réconfort. Le cours des affaires mondiales a pris une orientation inattendue et parfois dangereuse, créant de nouvelles tensions dans les relations internationales et tendant à aggraver bon nombre de problèmes existants. S'il ne convient que trop de considérer cette situation avec inquiétude, nous ne devons pas, pour autant, oublier que les changements et les tensions sont inévitables dans les affaires humaines; en fait, une des principales fonctions de l'Organisation des Nations Unies est de fournir le cadre institutionnel nécessaire pour identifier la nature et les implications de ces tensions et les examiner dans un esprit de paix, comme il convient à une société civilisée, de manière à pouvoir prendre en temps voulu des mesures concertées pour y faire face avant qu'elles échappent à tout contrôle.

Les principaux aspects de la situation internationale, telle qu'elle a évolué au cours de l'année écoulée, ne sont que trop connus. Les relations entre l'Est et l'Ouest sont devenues à nouveau extrêmement tendues. La course aux armements, notamment la compétition dans le domaine des armes nucléaires, continue de plus belle, constituant non seulement un danger permanent pour la survie de l'homme, mais aussi un gaspillage effréné de ressources vitales, humaines et autres. Plusieurs différends cruciaux, qui menacent

dangereusement l'équilibre fragile de la paix mondiale, n'ont toujours pas été résolus et continuent d'être une source de violence et de frustration. Les efforts destinés à trouver des solutions économiques mondiales adaptées aux réalités actuelles ne se soldent encore par aucun progrès, tandis que de vastes secteurs de la population mondiale sont menacés par la misère et le désastre économique. La violence et les diverses formes de terrorisme ont prélevé un tribut croissant.

C'est là une situation extrêmement grave, dont les gouvernements sont pleinement conscients. Les idées avancées pour résoudre tel ou tel de ces problèmes ne font certes pas défaut, et jamais encore l'humanité n'a été en possession d'une telle diversité de moyens pour en triompher. Mais il est évident que nous sommes encore loin de surmonter nos divergences de vues quant aux méthodes à suivre et aux solutions à choisir, d'autant plus que ces problèmes sont, dans bien des cas, liés à de graves conflits d'intérêts qui, pour trouver une solution concertée et acceptable par tous, exigent une acuité politique et un sens de l'innovation extrêmes. Pour les Nations Unies, par conséquent, il s'agit avant tout de savoir si nous serons capables de mettre à profit notre lucidité et notre expérience pour agir ensemble et en temps voulu, avant que l'ampleur prise par nos problèmes nous empêche de les régler de façon méthodique et pacifique.

## II

Depuis bientôt dix ans que j'exerce les fonctions de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, il y a eu indiscutablement des progrès dans de nombreux domaines, et certaines crises, y compris des crises d'ordre humanitaire, ont été en fait résolues. Mais les principaux problèmes ont persisté et se sont même aggravés, bien qu'on ait réussi à empêcher certains d'entre eux d'échapper à notre contrôle.

Il y a dix ans, la situation internationale était dominée par la guerre destructrice d'Indochine, qui semblait vouer à l'échec les efforts de règlement négocié et qui ne pouvait pas être réglée dans le cadre des Nations Unies. Cette guerre, en outre, empoisonnait les relations entre les grandes puissances et avait de nuisibles répercussions sur bien d'autres aspects de la vie internationale. Dans le sous-continent sud-asiatique, la guerre était imminente, et une crise humanitaire extrêmement grave avait éclaté. Le pays le plus peuplé du monde n'était pas encore représenté

à l'ONU. En ce qui concernait le Moyen-Orient, Chypre, la Rhodésie du Sud et la Namibie, les efforts pour trouver des solutions fondamentales se poursuivaient avec apparemment peu de chances d'aboutir rapidement, tandis que, dans deux de ces cas, la zone même du conflit était contrôlée grâce au déploiement d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les efforts les plus divers se poursuivaient au sujet de différents aspects du désarmement. La situation économique mondiale et les relations entre pays développés et pays en développement — ce qu'on appelle le dialogue Nord-Sud — suscitaient beaucoup d'efforts et d'anxiété.

Depuis cette époque, il y a eu de nombreuses fluctuations dans la situation mondiale et dans ses divers éléments. La République populaire de Chine a enfin pris la place qui lui revenait dans l'Organisation. Le processus de détente a suscité de grands espoirs. La guerre dans le sous-continent sud-asiatique a été

suivie d'une amélioration des relations dans la région et des résultats de l'immense opération de secours menée par l'ONU au Bangladesh.

En 1973, la guerre au Moyen-Orient n'a pas seulement modifié considérablement l'équilibre dans cette région du monde; elle a aussi soumis les relations Est-Ouest à une dure épreuve dont elles ont fini par triompher, a contribué à modifier radicalement la situation économique mondiale et a donné la preuve absolue de l'utilité de l'ONU en tant que mécanisme permettant de juguler les crises et d'enrayer les conflits. Elle a aussi fourni une nouvelle base et donné un nouvel essor aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Moyen-Orient est resté un sujet majeur d'anxiété et de préoccupation pour la communauté internationale pendant toute cette période.

En 1974, le coup perpétré à Chypre et les événements qui ont suivi ont radicalement modifié la situation dans l'île sans pour autant résoudre aucunement le problème. Depuis lors, l'ONU est demeurée au centre des efforts déployés pour instaurer et maintenir la paix à Chypre.

En 1975, la guerre d'Indochine s'est enfin terminée, laissant derrière elle un cortège affligeant de problèmes politiques, humanitaires et économiques à beaucoup des quels nous nous heurtons encore.

Depuis le début de la guerre civile en 1975, les événements du Liban constituent un trait dominant et tragique de la scène internationale. En 1978, les Nations Unies se sont trouvées plus profondément engagées, avec la création de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), dans le sillage des violences perpétrées dans la région et qui ont culminé avec l'intervention militaire d'Israël dans le Sud-Liban. La situation au Liban demeure aujourd'hui encore l'une des préoccupations majeures de l'Organisation.

En 1979, les événements survenus en Indochine, et particulièrement au Kampuchea, ont créé de nouvelles tensions qui, malgré tous les efforts déployés dans le cadre du dispositif des Nations Unies, restent encore à résoudre. Un autre problème, qui a entraîné des répercussions extrêmement graves sur l'ensemble de la scène internationale, a surgi en Afghanistan. Avec la question des otages des Etats-Unis en Iran, la communauté mondiale a affronté une crise nouvelle et sans précédent, qui a été finalement résolue en janvier dernier.

La guerre entre l'Iran et l'Iraq, commencée en septembre 1980, a résisté jusqu'à ce jour aux efforts déployés par l'ONU aussi bien que par divers groupes de gouvernements pour trouver une solution pacifique.

Avec l'accession à l'indépendance des colonies portugaises en 1974 et du Zimbabwe en 1980, le processus de décolonisation a été presque achevé. Le problème capital qui reste encore à résoudre est celui de l'accession de la Namibie à l'indépendance, qui a donné et continue de donner lieu à des efforts intenses visant à aboutir à un règlement acceptable pour la communauté internationale.

Pendant la période considérée, l'action entreprise pour avancer sur la voie du désarmement s'est poursuivie, pour culminer à la dixième session extraordi-

naire de l'Assemblée générale, en 1978. Cette action a été appuyée par les négociations bilatérales et multilatérales menées en dehors de l'ONU, telles que les négociations sur la limitation des armes stratégiques (SALT). Néanmoins, ce problème, l'un des plus délicats et des plus vitaux, demeure au centre des préoccupations de la communauté internationale et, plus qu'aucun autre, nous empêche d'accéder à un type nouveau et moins dangereux de relations internationales. En fait, la recherche d'accords sur le contrôle des armements a connu des échecs, bien que des efforts soient, semble-t-il, actuellement en cours pour trouver une nouvelle base qui permettrait de reprendre les négociations SALT et les négociations sur les systèmes d'armes opérationnelles.

Sur le plan humanitaire, le système des Nations Unies a dirigé les efforts menés pour faire face à un certain nombre de situations d'urgence d'une très grande ampleur: Bangladesh, Sahel, réfugiés d'Afrique et d'Indochine et situation critique au Kampuchea, pour ne nommer que quelques-unes, parmi les plus importantes, des tâches qu'il a fallu affronter. D'innombrables vies humaines ont été sauvées grâce à ces efforts qui, en dépit de toutes les difficultés rencontrées, ont éloquentement montré que la communauté internationale était capable d'apporter secours et espoir aux victimes des guerres et des catastrophes.

L'action entreprise pour traduire en obligations contraignantes les principes des droits de l'homme énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme a représenté une innovation importante pour ce qui est de définir le domaine des préoccupations légitimes de la communauté internationale. Celle-ci a manifesté un intérêt grandissant pour la protection des droits de l'homme. Les individus et les peuples du monde entier se sont tournés vers les Nations Unies, attendant d'elles qu'elles s'emploient efficacement à assurer la réalisation des droits de l'homme et à prendre des mesures contre la violation de ces droits. Les bons offices du Secrétaire général en sont venus à constituer un complément précieux et indispensable des organes et procédures institués pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Le rôle relativement neuf joué par l'ONU dans le rassemblement de l'information et de l'expertise concernant de nouveaux problèmes mondiaux engendrés essentiellement par l'évolution technologique s'est renforcé depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue en 1972. La population, l'alimentation, l'eau et l'énergie figurent parmi les thèmes des conférences mondiales tenues depuis cette époque, en même temps que des efforts intensifs ont été déployés dans le domaine des droits et de la condition des femmes et des enfants.

La Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, adoptés en 1974, ont proposé un objectif nouveau et extraordinairement complexe aux efforts tentés par la communauté internationale en vue de parvenir à des arrangements économiques satisfaisants pour le monde nouveau qui a émergé après la seconde guerre mondiale.

A l'important ensemble de questions qui concernent le droit de la mer a été consacré un immense effort

en vue d'aboutir à un traité général, mais les résultats atteints, quoique remarquables, ne sont pas encore concluants. Il s'agit là d'une question d'une importance capitale pour les aspirations économiques de l'humanité en même temps que pour la paix et l'ordre futurs, comme il nous a récemment été donné de nous en souvenir. J'espère que les difficultés qui ont entravé la conclusion de ce traité seront rapidement surmontées.

Si je viens de donner ce bref aperçu de quelques-uns des points saillants de la dernière décennie, c'est pour rappeler la complexité et la diversité des problèmes qui nous confrontent et, aussi, souligner le fait encourageant que, s'il est vrai que de nombreux problèmes résistent à nos efforts, nous n'en progressons et n'en innovons pas moins, malgré toutes les frustrations et tous les obstacles dont nous ne cessons de nous plaindre.

### III

Outre les divers problèmes propres à notre époque dont je viens de parler, l'humanité se heurte à un certain nombre de facteurs exceptionnels qu'il faut prendre en considération si l'on veut maintenir sur la bonne voie et faire progresser l'immense tâche que représente la mise en place d'un ordre mondial, ne serait-ce que dans une mesure raisonnablement acceptable. Ces facteurs sont, jusqu'à un certain point, la conséquence de la révolution scientifique et technique qui a modifié la condition humaine d'une manière que nous commençons à peine à percevoir. Depuis une dizaine d'années, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle crucial en appelant l'attention sur eux.

Il s'agit tout d'abord de l'existence d'armes de destruction massive capables, en quantités considérablement moindres que leurs quantités actuelles, de détruire notre société et toute civilisation.

Le deuxième facteur est l'explosion démographique qui, par les pressions énormes qu'elle exerce sur l'environnement et sur les structures de la société, risque fort, au cours de la prochaine génération, d'endommager irrémédiablement l'un et l'autre. Autre problème connexe : au cours de l'ère industrielle, nous sommes devenus tributaires de matières premières irremplaçables que, sans réflexion, l'on consomme rapidement, avant d'avoir trouvé des produits de remplacement adéquats.

Le troisième facteur est la révolution survenue dans le domaine des communications, qui, à un rythme accéléré, a rassemblé en un monde interdépendant des nations et des peuples n'ayant guère en commun ou peu habitués à coexister. Comme l'a dit l'un de mes prédécesseurs, il s'agit en quelque sorte d'un monde formant un tout unique, qui nous a été imposé avant que nous n'y soyons prêts.

Je reviendrai plus en détail sur certains aspects de ces phénomènes, mais tous montrent qu'il est urgent, avant de s'engager irrémédiablement sur la pente de la catastrophe, de faire un effort beaucoup plus résolu et décisif pour permettre aux institutions internationales de fonctionner véritablement.

L'Organisation des Nations Unies se montre-t-elle à la mesure de ces immenses tâches de notre temps ? Il me faut bien dire que, malgré tous nos efforts et malgré notre sincérité indéniable, l'Organisation n'a pas encore réussi à se dégager des habitudes et des attitudes politiques des siècles précédents, moins pressés par le temps, et à s'attaquer de façon décisive à ces facteurs nouveaux de notre existence. Nous

exprimons nos angoisses et nos bonnes intentions, nous en parlons d'abondance, mais, malgré de claires indications de la tâche à accomplir, nous n'avons pas encore commencé à agir.

Il arrive trop souvent que certains considèrent l'Organisation des Nations Unies comme un monde à part, estimant que c'est ailleurs qu'il faut situer le déroulement réel des relations et de la politique internationales. C'est là, à mon sens, une vue bien trop étriquée des réalités. Les réalistes qui ont fondé l'ONU l'ont fait à la suite d'une catastrophe mondiale, sachant que cette catastrophe tenait à ce que l'on n'avait pas appris les leçons de l'histoire. Ils savaient — et nous devons nous le rappeler — combien le ciel serein de la paix peut se couvrir rapidement de nuages, d'orages imprévus et violents, surtout de nos jours où la technique moderne a accéléré la réaction en chaîne de cause à effet. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de l'abri et de la défense d'institutions qui protègent notre société fragile contre ces orages et nous avons besoin aussi de la retenue et de l'esprit de conciliation nécessaires pour gérer les ressources de la planète avec prudence et équité. A ce jour, l'ONU représente, malgré toutes ses faiblesses, la meilleure structure dont nous disposons à cette fin. Il nous faut donc la développer et la renforcer, et non saper son action ou la tourner en dérision. Elle a déjà été extrêmement utile en facilitant le processus de changement géopolitique, en amortissant et atténuant la majeure partie de la friction et de l'échauffement suscités par ce processus, en faisant le diagnostic de maux mondiaux et en mettant au point des remèdes pour les soulager.

En fait, pour les questions de paix et de sécurité, l'Organisation a tendance à jouer véritablement son rôle essentiellement en période de crise internationale aiguë. C'est alors que brièvement, et simplement parce qu'il n'y a pas d'autre solution, la volonté de coopérer pour écarter la catastrophe l'emporte temporairement sur le scepticisme à l'égard des institutions internationales. Il nous faut d'urgence, dans ce domaine comme dans d'autres, faire de l'Organisation un instrument utilisé de façon beaucoup plus systématique, organisée et quotidienne, pour améliorer et ordonner les différents aspects des relations internationales. Alors seulement, l'interdépendance des nations et la nouvelle compression irréversible de la société humaine en un monde unique deviendront une force constructive et non négative dans les relations humaines.

## IV

Comme je l'ai déjà dit, l'année qui vient de s'écouler a d'abord été celle du raidissement et des relations gravement tendues. Le recul enregistré dans les relations Est-Ouest et un certain nombre de conflits régionaux non résolus forment ensemble une combinaison redoutable. L'essentiel des efforts de l'ONU a donc consisté à tenter de résoudre ou de circonscrire ces conflits.

La situation au Moyen-Orient, dans toute sa complexité et avec toutes ses ramifications, reste au centre des préoccupations de la communauté internationale tout entière, car elle recèle un risque d'explosion et de conflit menaçant la paix mondiale. L'année écoulée n'a malheureusement laissé voir que peu de signes de progrès sur la voie du règlement global, qui seul permettrait d'assurer enfin à toutes les nations et à tous les peuples de la région un avenir fait de paix et de justice. En réalité, la situation, déjà complexe, a été encore compliquée par une série d'événements graves et souvent violents. L'exaspération de la tension entre Israël et la République arabe syrienne, l'attaque israélienne contre les installations nucléaires en Iraq, le cycle ininterrompu de la violence au Liban même comme autour de ce pays, violence qui a récemment connu une intensification aux conséquences tragiques : autant d'événements qui ont fait ressortir le danger qu'il y a à ne pas progresser sur la voie d'un règlement global.

La tragédie que continue de vivre le Liban nous rappelle de façon éloquente qu'il est absolument indispensable de s'engager sur le chemin de la négociation, aussi ardu et difficile que celui-ci puisse être. Le cessez-le-feu récemment entré en vigueur offre une occasion qu'il ne faut pas manquer car elle ne se reproduira pas facilement. Aucun cessez-le-feu, aucune opération de maintien de la paix, aucun autre expédient conçu pour circonscrire le conflit ne peuvent, en dernier ressort, empêcher de nouvelles explosions de violence, tant que les causes profondes du problème ne sont pas abordées dans des négociations réunissant toutes les parties intéressées. Je tiens ici à rendre hommage aux officiers et soldats de la FINUL qui ont joué, avec un grand courage et beaucoup de dévouement, un rôle crucial dans la limitation du conflit au sud du Liban, et ce dans des circonstances particulièrement difficiles.

Comme les parties se dotent d'armes offensives toujours plus perfectionnées, chaque nouvelle explosion de violence sera, inévitablement, toujours plus destructrice en même temps que plus difficile à maîtriser. C'est simplement faire preuve de réalisme que de remarquer que le spectre de la guerre nucléaire hante déjà la région.

L'Organisation des Nations Unies a, depuis 1948, engagé, de façon concrète, des opérations destinées à maîtriser le conflit du Moyen-Orient. Sans ces efforts, la situation serait sans aucun doute infiniment plus dangereuse et destructrice qu'elle ne l'est déjà. L'Organisation est également une tribune universelle dans le cadre de laquelle les efforts pour parvenir à un règlement pacifique ont le plus de chances d'aboutir. Ces efforts exigent non seulement la participation

de toutes les parties concernées, mais également leur détermination effective de réussir. On sait ce qui est en jeu, notamment le droit de tous les Etats de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de la menace ou de l'emploi de la force, les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination, et le retrait des territoires occupés. Dans ce contexte, la question de Jérusalem continue de revêtir une importance primordiale. Nous devons de toute urgence, dans l'intérêt de la paix mondiale comme dans celui des peuples du Moyen-Orient, prendre toutes les mesures possibles pour encourager la volonté de négocier et de parvenir à un accord qui résolve le problème tenace et crucial du Moyen-Orient.

Le conflit qui se poursuit entre l'Iran et l'Iraq est source de profondes préoccupations pour la communauté internationale. Abstraction faite de toutes les souffrances et tous les dégâts qu'elle entraîne, la guerre risque d'avoir des conséquences très graves et imprévisibles dans une région très sensible. Pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales, il s'impose que les combats prennent fin et que l'on parvienne, le plus tôt possible, à un règlement concerté, conformément aux principes de la justice et du droit international et compte pleinement tenu des droits légitimes des deux parties.

Soucieux de régler le différend par des moyens pacifiques, j'ai offert à l'Iran et à l'Iraq mes bons offices et j'ai nommé comme mon Représentant spécial M. Olof Palme, ancien Premier Ministre de Suède. L'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés ont manifesté un souci analogue et ils ont également envoyé des missions dans la région. J'ai été tenu au fait de ces efforts.

Il est clairement apparu que les causes profondes du conflit sont complexes et qu'il ne sera pas facile de trouver une solution. Mon Représentant spécial a participé à des échanges de vues touchant un règlement global, y compris l'instauration d'un cessez-le-feu et le retrait des forces des parties, ainsi que les méthodes à adopter pour résoudre les questions litigieuses par des voies pacifiques. Dans ce contexte, il a également eu des échanges de vues au sujet des mesures qui pouvaient être prises pour permettre aux navires de commerce battant différents pavillons que le conflit a immobilisés de quitter la région. Bien qu'un accord sur les questions majeures ne soit pas encore intervenu, l'appui que les deux parties ont continué d'apporter à mon Représentant spécial nous a encouragés à poursuivre nos efforts.

L'action visant à déboucher sur un règlement juste et durable du problème de Chypre s'est poursuivie pendant toute l'année dans le cadre de la mission de bons offices que m'a confiée le Conseil de sécurité. En même temps, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre continue à s'acquitter de sa fonction essentielle, qui est de maintenir le calme dans l'île. Les difficultés auxquelles se heurte une solution politique de ce problème sont bien connues et n'ont pas besoin d'être réitérées ici. Je suis, toutefois, fermement convaincu qu'il est grand temps d'ar-

river à un règlement. Les entretiens intercommunautaires semblent rester le meilleur moyen de négocier une solution à ce problème extrêmement ardu, qui, ces dernières semaines, est entré dans une nouvelle phase marquée par la présentation de propositions d'ensemble portant à la fois sur les problèmes territoriaux et les problèmes constitutionnels. Cet élément nouveau permet d'espérer que les négociations pourront maintenant entrer dans une phase plus constructive. Pour tirer parti de cette situation, moi-même et mon Représentant spécial nous trouverons peut-être amenés à déployer des efforts particuliers et à présenter certaines idées nouvelles le cas échéant, pour maintenir l'élan du processus de négociations. J'espère que toute démarche de ce genre de ma part sera acceptée dans l'esprit dans lequel elle aura été faite et sera considérée comme un instrument du processus de négociations visant à faciliter la progression vers une solution concertée. Il n'est pas inutile de répéter qu'en continuant à atermoyer on ne fait que consolider un *statu quo* qui est loin de donner satisfaction aux deux parties.

La crise concernant l'Afghanistan, qui a provoqué beaucoup de tensions et d'angoisse dans toute la communauté mondiale au cours de l'année écoulée, représente une gageure d'un type un peu différent. L'Assemblée générale s'est prononcée sur les principes en cause et les mesures à prendre. Mains efforts ont été déployés pour faciliter les négociations entre les parties intéressées en vue d'arriver à une solution politique équitable qui assurera au peuple afghan la possibilité de décider de son propre destin, sans intervention ni ingérence étrangères. A cet effet, j'ai désigné un Représentant personnel, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui s'est rendu deux fois dans la région et qui continuera à suivre toutes les possibilités de solution pacifique du problème.

La situation en Asie du Sud-Est reste extrêmement préoccupante. Cette région torturée n'a pas encore trouvé la paix et la stabilité et la situation y demeure précaire, en particulier pour ce qui est du problème du Kampuchea.

Après de longues consultations, la Conférence internationale sur le Kampuchea, prévue par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/6, s'est tenue à New York du 13 au 17 juillet 1981. J'ai également poursuivi mes efforts dans l'exercice de mes bons offices et j'ai été tenu au courant des consultations qui ont eu lieu entre les pays de la région ainsi que d'autres Etats. Malheureusement, l'action menée sur de multiples plans n'a pas encore permis de rapprocher les positions des parties et Etats intéressés et il reste encore beaucoup à faire pour arriver à un règlement juste et durable de ce problème complexe. Tous les intéressés doivent agir d'urgence pour parvenir à un tel règlement, compte dûment tenu des principes de la Charte et des décisions de l'Assemblée générale, en vue de trouver une solution à une situation grave qui continue d'empêcher le peuple du Kampuchea, voire la population de la région tout entière, de connaître la paix et la prospérité. A ce propos, je note avec satisfaction que le programme d'assistance au peuple kampuchéen entrepris par le système des Nations Unies est parvenu à obvier à ce que l'on avait craint de pire sur le plan de la famine et des dévastations; il reste toutefois encore beaucoup d'incertitudes et de problèmes pour

l'avenir. Quoi qu'il en soit, il est évident que le problème humanitaire ne pourra trouver de solution réelle que lorsque les questions politiques et militaires sous-jacentes auront fait l'objet d'un règlement d'ensemble.

L'impasse où reste la question de la Namibie est extrêmement nocive pour les intérêts du peuple namibien ainsi que pour la paix, la sécurité et le développement de l'ensemble de l'Afrique australe. Elle en arrive même maintenant à affecter les relations internationales sur une échelle encore plus vaste. L'incursion massive récente de l'Afrique du Sud en Angola, avec les lourdes pertes humaines et matérielles qu'elle a entraînées, a été un rappel tragique de la nécessité de trouver d'urgence une solution au problème de la Namibie, territoire pour lequel l'Organisation des Nations Unies a assumé une responsabilité unique.

Animé du souci de trouver une issue à l'impasse, qui dure malheureusement depuis bien trop longtemps, j'ai pris une série d'initiatives qui ont abouti à la réunion tenue à Genève en janvier dernier. A cette réunion, l'Afrique du Sud a déclaré qu'elle n'était pas encore prête à signer un accord de cessez-le-feu et à appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité : une grande occasion a, de la sorte, été manquée. En conséquence, les effusions de sang et les actes de violence se poursuivent, les sentiments de frustration et d'amertume augmentent et l'avenir demeure bloqué. Malgré divers efforts bilatéraux accomplis depuis lors, il n'y a encore eu aucune percée. Comme je l'ai dit à maintes reprises, la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité doit rester la pierre angulaire de l'accession de la Namibie à l'indépendance. Je ne soulignerai jamais assez la nécessité d'avancer et de sortir de l'impasse actuelle. Les débats qui ont eu lieu lors de la huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale qui vient de se terminer ont reflété la profonde inquiétude que ce problème inspire à la communauté internationale tout entière. Il importe au plus haut point que des efforts renouvelés et concertés soient faits pour que nous puissions arriver sans autre délai à la solution envisagée dans la résolution 435 (1978), qui a déjà été longuement discutée et acceptée en principe.

Une autre cause de préoccupation majeure en Afrique est la persistance de la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud, source d'amertume et d'animosité les plus vives. Toutes ces années, nous avons été témoins de ses tragiques conséquences. Tout un enchevêtrement de lois, qui dénie à la vaste majorité de la population ses droits de l'homme fondamentaux, a séparé les différentes races les unes des autres. Nombreux sont ceux qu'il a arrachés à leurs foyers et nombreux sont ceux également qu'il a obligés à aller vivre contre leur gré dans les prétendus *homelands*. Il faut que tous les habitants de l'Afrique du Sud puissent participer, dans des conditions d'égalité, aux destinées de leur pays. Sinon, la violence persistera. Bien plus, le maintien de la politique raciale que poursuit actuellement le Gouvernement sud-africain ne peut que déformer davantage ses relations déjà tendues avec les autres membres de la communauté internationale.

On comprend donc que l'impatience croisse et que l'on demande avec une insistance toujours plus grande



que des mesures additionnelles soient prises pour assurer l'élimination de l'*apartheid*. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée générale a récemment réuni à Paris la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud.

Une autre question urgente à laquelle il faut trouver rapidement une solution est celle du Sahara occidental. La situation demeure tendue et il ne faut rien négliger pour apporter une solution qui soit conforme aux principes de la Charte. A cet égard, l'Assemblée générale a défini clairement sa position et a réaffirmé le droit du peuple du territoire à l'autodétermination.

C'est là une question à laquelle l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a consacré toute son attention. Je tiens, à ce propos, à rendre hommage aux dirigeants africains dont les efforts et le dévouement ont abouti au récent accord intervenu à l'OUA, sous la présidence de S. E. M. Moi, président du Kenya, en vue d'une solution pacifique du problème. J'ai eu récemment l'occasion de rencontrer le président Moi à Paris et de m'entretenir avec lui du rôle envisagé pour l'ONU dans la mise en œuvre de la décision de l'OUA, touchant l'organisation d'un référendum dans le territoire et le respect d'un cessez-le-feu. Je compte reprendre les entretiens à ce sujet lorsque le Président de l'OUA se rendra au Siège de l'Organisation, à la fin de septembre.

Quant au rôle que jouera l'ONU en ce qui concerne les arrangements pratiques à prendre pour la solution du problème, les organes compétents de l'Organisation seront, de toute évidence, appelés à prendre les décisions nécessaires.

En Amérique latine, les modèles politiques et économiques subissent actuellement des ajustements afin de répondre aux aspirations de sociétés où les valeurs traditionnelles sont en train d'évoluer et de changer. De nouvelles circonstances et des approches modifiées ont entraîné une perception différente des besoins

politiques, économiques et sociaux de chaque nation. En Amérique centrale, ces changements ont provoqué un bouleversement, qui a suscité une préoccupation et une anxiété considérables. Cet état de choses est encore compliqué par un processus auto-entretenu d'accusations et de contre-accusations d'intervention étrangère.

J'ai toujours maintenu que ces problèmes requerraient des solutions politiques élaborées, qui tiennent dûment compte de l'individualité et de la souveraineté de chaque nation latino-américaine. Il faut aussi accroître la coopération internationale afin d'améliorer la situation sociale et économique qui existe dans la région et qui constitue, en dernière analyse, la raison profonde de l'agitation politique actuelle. A cet égard, je me félicite des efforts communs déployés par le Canada, les Etats-Unis, le Mexique et le Venezuela, dont l'annonce a été faite aux Bahamas, afin de contribuer au développement social et économique des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes.

Il est encourageant de noter que les pays d'Amérique latine ont continué à suivre leur tradition de règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques. En d'autres occasions, j'ai exprimé ma préoccupation, touchant le différend entre l'Argentine et le Chili au sujet du canal du Beagle. Ces pays ont demandé la médiation de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, dont les efforts continus ont permis d'écarter le danger d'un affrontement militaire. Dans le même esprit d'adhésion au principe du règlement pacifique des différends, les Gouvernements équatorien et péruvien ont décidé d'entreprendre des négociations après une série d'accrochages armés qui ont eu lieu au début de cette année. Grâce à leur attitude positive, ces gouvernements ont pu empêcher une escalade des hostilités. J'espère que des moyens analogues seront utilisés pour apporter une solution à d'autres conflits bilatéraux qui ont malheureusement éclaté dans la région.

## V

Les événements qui se sont produits au cours de l'année écoulée ont eu pour effet combiné d'attirer l'attention de la communauté mondiale, une fois de plus, sur l'un des problèmes cruciaux de notre époque, à savoir la course aux armements, qui s'est poursuivie pratiquement sans frein depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et sur son expansion extrêmement alarmante dans le domaine des armes nucléaires.

Ce que l'on appelle le problème de la course aux armements est en réalité un ensemble de problèmes. Le facteur le plus important qui contribue à la constitution de stocks d'armements dans le monde entier a été depuis longtemps l'hostilité entre l'Est et l'Ouest. Après une période d'accalmie relative, les relations entre les superpuissances traversent à nouveau une période de tension, et divers indices montrent à l'évidence que les stocks d'armements s'accroissent à un rythme fortement accéléré.

Cette évolution, qui entraîne des risques manifestes pour l'avenir de toute l'humanité, serait suffisante pour justifier une inquiétude accrue de la part de la communauté mondiale. Or il devient actuellement de

plus en plus clair que la course aux armements, avec toute son irrationalité fondamentale et tous les risques qui en découlent, a tendance à s'étendre au monde entier. Bien que la vaste majorité des dépenses militaires soient toujours le fait des deux grands blocs, les dépenses de défense nationale dans les autres pays ont pratiquement doublé en termes réels au cours de la dernière décennie, et cette tendance se poursuit. Tous les pays, grands ou petits, invoquent des besoins de sécurité légitimes pour justifier leur participation à l'accélération de la course aux armements. Or, les tensions créées de cette manière non seulement sont intrinsèquement dangereuses, mais encore risquent de provoquer des tendances à la déstabilisation, avec danger d'intensification si la concurrence des grandes puissances intervient. En outre, la course aux armements a tendance à détourner, encore plus rapidement qu'avant, des ressources dont on a désespérément besoin pour le développement.

Depuis sa première apparition dans l'histoire, l'existence des armes nucléaires a ajouté une dimension nouvelle et terrifiante à l'éventualité d'une catas-



trophe mondiale. Bien que les gouvernements intéressés aient à juste titre exprimé leur extrême aversion en ce qui concerne l'utilisation de ces armes, leur existence même dans le contexte tendu des relations entre les grandes puissances constitue une menace sans précédent pour la société et la civilisation humaines. Dans les affaires internationales, la confusion, l'affrontement et les réactions émotives ne peuvent être ni prévus, ni empêchés, ni maîtrisés avec précision, et une guerre nucléaire serait à la fois terriblement rapide et concluante. Si la course aux armes nucléaires à laquelle se livrent les superpuissances est potentiellement le danger le plus grand qui menace l'humanité, une course semblable entre d'autres Etats nucléaires ne ferait qu'ajouter incommensurablement à ce danger et au risque de voir utiliser l'arme nucléaire.

Depuis de nombreuses années déjà, un des principaux objectifs de la communauté internationale est de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire tout en prévenant ou en empêchant les applications militaires. Une mesure de la plus haute importance prise dans ce contexte est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, auquel 115 Etats sont parties. Les progrès qui pourraient être enregistrés en vue de rendre ce traité universel et de faire accepter par tous les Etats les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique aideraient considérablement à dissiper la crainte que la dissémination de la technologie nucléaire et des matières nucléaires ne contribue à la constitution de nouvelles capacités militaires. Il importe aussi d'envisager d'urgence les moyens qui empêcheraient que les techniques avancées ne soient utilisées à tourner le système des garanties.

Un autre fait hautement significatif est l'importance croissante attribuée aux zones exemptes d'armes nucléaires, domaine où le Traité de Tlatelolco constitue d'ores et déjà un éclatant succès. Les zones exemptes d'armes nucléaires représenteraient un progrès important tant dans le domaine de la non-prolifération que dans la voie du désarmement nucléaire régional.

Les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique sont un élément fondamental qui permet de vérifier le respect des obligations contractées en vertu des accords conclus dans ce domaine. Il faut qu'elles convainquent dans toute la mesure possible qu'un tel accord est mis en œuvre dans des conditions satisfaisantes et elles sont donc essentielles à son efficacité. On envisage actuellement divers plans de coopération internationale, qui portent notamment sur le stockage en commun des combustibles irradiés ou du plutonium séparé, en vue de renforcer le système des garanties et de le compléter par des arrangements institutionnels afin d'affermir la confiance internationale. Il est également très important que des accords soient conclus entre les pays fournisseurs et les Etats acquéreurs éventuels quant aux conditions d'approvisionnement en matières, équipement et connaissances nucléaires, ce qui non seulement favoriserait la non-prolifération mais contribuerait à régulariser le marché.

L'histoire récente montre combien il importe que tous les Etats acceptent des garanties de non-prolifération efficaces, que ce soit dans le cadre du Traité

sur la non-prolifération des armes nucléaires ou dans celui d'une zone exempte d'armes nucléaires, ou qu'ils placent bilatéralement l'ensemble de leur effort nucléaire sous le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et il n'est pas moins indispensable que, si un Etat craint que le système n'avertisse pas en temps voulu qu'un événement suspect s'est produit, il puisse recourir aux procédures internationales prévues dans le cadre dudit système pour vérifier les faits concernant l'événement en question.

Le récent débat auquel a donné lieu l'attaque des installations nucléaires iraqiennes a soulevé un certain nombre de questions auxquelles il n'a pas alors été possible de répondre de façon satisfaisante. Pour l'examen de problèmes qui touchent directement non pas tant l'avenir que la question de savoir *s'il y aura* même un avenir, j'estime que la communauté internationale devrait bénéficier des conseils d'experts les meilleurs et les plus avisés. Je pense donc qu'il pourrait être bon de reconstituer le Comité consultatif scientifique, qui a servi l'Organisation des Nations Unies avec distinction et efficacité en organisant des activités et des conférences sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Composé d'éminents spécialistes hautement respectés, ce comité a donné à ces premiers efforts une orientation et une autorité sans pareilles. S'il était reconstitué à un niveau semblable, après consultation avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, il pourrait, je le crois, jouer un rôle nouveau et éminemment constructif dans la solution de problèmes comme celui que je viens de décrire.

Il m'est déjà arrivé d'appeler l'attention sur les liens étroits qui existent entre la course aux armements et le désir des Etats de garantir leur sécurité contre ce qu'ils perçoivent comme des dangers extérieurs concrets. Un progrès véritable vers un désarmement effectif dépend nécessairement, dans une large mesure, du renforcement de la confiance entre les nations et de l'élimination d'au moins quelques-unes des causes de méfiance et d'hostilité.

J'espère, pour cette raison, que les négociations sur la limitation des armes stratégiques seront reprises le plus tôt possible et qu'elles seront menées à bonne fin. J'espère aussi que la rencontre qui doit avoir lieu entre le Ministre des affaires étrangères des Etats-Unis et de l'Union soviétique relancera les efforts visant à rétablir le dialogue et à reprendre des négociations constructives. Les propositions qui ont récemment été avancées en vue de convoquer des réunions au sommet sur une base à la fois bilatérale et multilatérale au Conseil de sécurité sont la suite naturelle de cet effort renouvelé pour engager le dialogue et la communication et méritent d'être examinées avec attention.

Le maintien du dialogue est essentiel à tout effort visant à éliminer les causes de méfiance et d'hostilité entre les nations, qui attisent la course aux armements dans le monde entier. Il doit être reconnu que la recherche de la sécurité absolue peut, en fait, engendrer un surcroît d'insécurité. Comme le montre l'histoire, il peut arriver que la course aux armements acquière un mouvement propre, tout à fait indépendant des

causes politiques qui sont à son origine, et conduite inexorablement au désastre.

Il est du devoir de la communauté internationale de tenter aussi souvent que possible de briser le cercle infernal qui mène de la méfiance et de l'hostilité au renforcement des armements, puis de celui-ci à un degré plus élevé de méfiance et d'hostilité. Simultanément, un effort renouvelé et concerté de la part de la communauté internationale, mené à tous les niveaux, y compris le plus haut, pour s'attaquer directement aux menaces qu'engendre la course aux armements sous toutes ses formes, me semble approprié.

Si le désarmement, à une époque nucléaire, est une condition de survie, l'ordre économique et social, à une époque d'interdépendance et de bouleversement technique, est une condition de survie dans la dignité et le respect de soi.

Malgré les tentatives faites pour ajuster les politiques nationales et renforcer la coopération internationale, l'économie mondiale se heurte encore à de très graves difficultés et un effort beaucoup plus vaste s'impose, si l'on veut atteindre des résultats durables. L'activité économique continue de se maintenir à un niveau généralement bas, ce qui touche des pays dans toutes les régions. La production industrielle est pratiquement stagnante et l'expansion du commerce mondial s'est ralentie. Les déséquilibres des balances des paiements se sont considérablement aggravés, le chômage et le sous-emploi s'intensifient et, malgré quelques progrès récents, l'inflation est encore à un niveau inacceptable.

La situation sur la scène internationale n'a pas été propice aux efforts faits par les pays en développement pour accélérer leur croissance et rétablir la position de leur balance des paiements. En 1980, le revenu par habitant de la grande majorité des pays en développement a, en fait, diminué et il n'est pas encore exclu que cette diminution se soit poursuivie pendant l'année 1981. Paradoxalement, à un moment où la nécessité du développement et de l'assainissement de l'économie mondiale est mieux comprise que jamais, il se peut, si les tendances actuelles se poursuivent, que le nombre des personnes vivant dans un état de pauvreté absolue dépasse 800 millions en 1990.

Une telle situation de stagnation, voire d'aggravation de la pauvreté, est absolument inacceptable. Elle porte en elle les germes de tensions et de troubles généralisés qui constituent, en dernière analyse, une menace pour la paix et la stabilité du monde.

Cela étant, il est profondément inquiétant de constater qu'en fait l'effort international de coopération s'affaiblit et que le système de coopération multilatérale s'effrite. La tendance est de plus en plus à l'adoption de mesures unilatérales qui font porter aux partenaires commerciaux ou au reste du monde la responsabilité de l'ajustement économique. Ces mesures risquent aussi de susciter des mesures de représailles, créant ainsi un cercle vicieux dans lequel tous les pays se retrouveront finalement dans une situation

En 1978, l'Assemblée générale a tenu une session extraordinaire, au cours de laquelle elle a posé la base d'un progrès soutenu et significatif vers le désarmement. Malheureusement, les espoirs qu'a fait naître le Document final de la dixième session extraordinaire ne se sont pas encore concrétisés. Des préparatifs sont actuellement en cours pour organiser une deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui doit se tenir au printemps 1982. Cette session sera l'occasion d'engager un effort renouvelé et concerté afin de s'attaquer directement aux terribles menaces que comporte la course aux armements.

## VI

plus mauvaise qu'auparavant, comme cela s'est passé dans l'entre-deux-guerres.

Pour les principaux pays industrialisés, il est de plus en plus difficile d'allouer des ressources de façon à satisfaire des besoins économiques et sociaux pressants, à une époque de croissance lente, d'inflation croissante, de valeurs monétaires en fluctuation et d'un affaiblissement général du dynamisme de l'économie. Les ressources existantes étant ainsi réclamées concurremment par toute une gamme d'intérêts, il est également difficile de prendre des mesures pour enrayer l'inflation. En même temps, les dépenses militaires absorbent des ressources de plus en plus vastes sans, en fin de compte, renforcer la sécurité internationale. Cette année, 500 milliards de dollars sont consacrés aux armements, à un moment où l'assistance au développement — contribution très importante et fondamentale à la stabilité internationale — marque le pas. Pourtant, 5 p. 100 seulement de cette somme suffirait pour atteindre l'objectif de l'aide publique au développement fixé dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

Au niveau international aussi, il a été difficile de prendre en temps utile les décisions nécessaires. Les progrès sont trop faibles et trop lents, comme cela est apparu, malgré l'esprit constructif dans lequel la question a été abordée, à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ces derniers mois, le dialogue international n'a pas imprimé l'élan nécessaire à l'application de la Stratégie internationale du développement adoptée par l'Assemblée générale, mis à part des progrès notables dans le domaine du financement multilatéral public des balances des paiements. Bien au contraire, les mesures unilatérales ont accru le sentiment d'incertitude et sont venues s'ajouter aux facteurs qui militent contre le succès de la Stratégie.

Il est, en particulier, inquiétant de constater l'insuffisance des ressources volontaires, dont le besoin est pourtant critique, allouées aux organisations internationales qui ont un rôle vital à jouer pour atteindre les objectifs de la Stratégie internationale du développement. Récemment, par exemple, la suspension de certaines opérations de l'Association internationale de développement a privé d'irremplaçables ressources d'investissement des pays en développement à

faible revenu. De même, de graves problèmes de ressources menacent le soutien que le Programme des Nations Unies pour le développement envisage de fournir aux pays en développement. Or ces restrictions se produisent malheureusement à un moment où les organisations multilatérales du système des Nations Unies, dont la plupart ont de longues années d'expérience, possèdent une capacité hautement perfectionnée mais sous-utilisée de fournir une aide au développement.

Il est de l'intérêt urgent de l'ensemble de la communauté internationale de renverser les tendances actuelles. Un renforcement de l'aide internationale dans les domaines clefs de l'alimentation, de l'énergie, des matières premières, des finances et du commerce contribuerait beaucoup à modifier la situation économique actuelle dans l'intérêt de tous les pays. Il s'impose de traiter ces problèmes d'une façon intégrée et cohérente, avec la participation de tous les groupes de pays.

Je regrette qu'à ce jour les Etats Membres n'aient pas pu parvenir à un accord qui leur permette d'entamer le processus de négociations globales, dont le principe a été adopté par l'Assemblée générale en 1979. J'espère sincèrement que les décisions politiques nécessaires pourront bientôt être prises pour dissiper les doutes ou la méfiance qui persistent chez certains et régler les divergences de fond.

Entre-temps, la réunion que des chefs d'Etat ou de gouvernement de pays du Nord et du Sud doivent tenir bientôt à Cancún peut susciter un élan politique nouveau en vue de parvenir à une entente permettant de lancer par la suite une action concertée intéressant tous les Etats Membres.

Dans le cadre des Nations Unies, la Conférence sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables a adopté le mois dernier le Programme d'action de Nairobi en vue de promouvoir la mise en valeur et l'utilisation de certaines sources d'énergie. Si les problèmes auxquels s'est heurtée la Conférence permettent de juger de la complexité des questions d'énergie auxquelles les pays doivent faire face, le

Programme d'action est une réalisation tangible, offrant la base d'un effort constructif de coopération dans un secteur essentiel qui comprend certaines sources d'énergie d'importance critique, en particulier pour les pays en développement. En lui-même, le Programme d'action n'est pas une panacée; c'est un point de départ. Son application effective dépendra de la détermination dont les gouvernements continueront de faire preuve et du soutien que le système des Nations Unies apportera. Par la suite, une perspective plus vaste devra être adoptée; en particulier, il faudra une étude réaliste des questions et des types de sources d'énergie qui n'ont pas encore été pris en considération.

La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris au début de ce mois, a appelé l'attention sur le sort tragique des pays dont le niveau de vie est déjà à un niveau inacceptable et dont la situation risque de se dégrader encore si une action internationale n'intervient pas. La Conférence a souligné la nécessité de mesures spéciales, y compris une aide à des conditions de faveur, à prendre à l'intention de ces pays dans le contexte de l'effort global de développement.

Ces réunions offrent l'occasion d'aborder, au niveau le plus élevé et sous des angles différents, les problèmes économiques et sociaux les plus pressants du monde et les obstacles qui, jusqu'ici, ont entravé le progrès. De nos jours, les problèmes économiques internationaux sont inextricablement liés au maintien de la paix et de la stabilité et touchent aussi bien les politiques intérieures que les politiques extérieures des pays. La complexité et l'ampleur de ces problèmes exigent au plus haut point des qualités d'homme d'Etat et un sens politique aigu, car c'est essentiellement leur solution qui constitue la clef d'un avenir stable et prospère ainsi que d'une vie satisfaisante pour tous. Seule une approche nouvelle et hardie, accompagnée de ressources absolument indispensables, permettrait de mettre fin à la tendance actuelle à la fragmentation, à la dispersion des efforts et à l'unilatéralisme qui, en fin de compte, sont des politiques de faiblesse, de méfiance et de désespoir.

## VII

La Charte parle, à l'Article 55, "de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales...". En fait, l'Organisation des Nations Unies a essayé d'aller beaucoup plus loin sur cette voie que ses fondateurs ne l'avaient prévu. Les efforts déployés pour s'attaquer aux problèmes touchant des centaines de millions de personnes représentant toutes les facettes de l'humanité témoignent d'un souci humanitaire et d'un sens des responsabilités croissants.

L'Assemblée générale a proclamé l'année 1981 Année internationale des personnes handicapées, le thème en étant: "Pleine participation et égalité". L'appel lancé par l'Assemblée a suscité des réactions dont l'ampleur a dépassé ce qu'on avait prévu. Plus de 100 gouvernements ont mis en place des comités nationaux chargés de coordonner les activités en faveur

des handicapés; de plus, le grand public a réagi avec enthousiasme de même que — ce qui est le plus important — les handicapés eux-mêmes. Au niveau international, le secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées a organisé une série de séminaires et de colloques et a formulé un plan d'action à long terme pour s'attaquer à ce problème d'ampleur mondiale. J'espère que l'impulsion imprimée par l'Année internationale sera entretenue par des mesures pratiques correspondant à l'ampleur des besoins.

En 1982, les problèmes des personnes âgées et des vieillards seront examinés par une assemblée mondiale.

Il arrive parfois qu'une tragédie humaine particulière de notre époque, devant laquelle la communauté internationale ne saurait rester indifférente, doive retenir toute son attention. Cette année, en avril, la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés

en Afrique, organisée sous les auspices de l'ONU en étroite collaboration avec l'OUA et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a fait ressortir de façon dramatique le fait que l'Afrique, avec 5 millions de réfugiés, compte désormais plus de la moitié de tous les réfugiés du monde. Cet énorme fardeau, qui pèse sur certains des pays les moins avancés du monde, est démesuré par rapport aux ressources des pays d'asile, qui ont néanmoins, conformément au sens de l'hospitalité dont ils ont toujours témoigné, fait de leur mieux pour pourvoir aux besoins de leurs malheureux hôtes. Quatre-vingt-dix-neuf gouvernements ont pris part à cette conférence à laquelle un grand nombre d'organisations non gouvernementales étaient également représentées. La Conférence a été un grand succès en ce sens qu'elle a permis d'appeler l'attention sur le sort tragique des réfugiés africains, de mobiliser en leur faveur un soutien d'ordre pratique et d'aider les pays d'asile à supporter le fardeau qui pèse sur eux. Des contributions s'élevant au total à 560 millions de dollars ont été annoncées. La communauté internationale a donc répondu en temps opportun et de façon remarquable à un appel à l'aide désespéré, transmettant ainsi un message d'espoir réconfortant.

Au Kampuchea et en Thaïlande, à la suite des événements survenus dans ce premier pays, les organismes internationaux compétents — Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme alimentaire mondial (PAM) et Comité international de la Croix-Rouge — sous la coordination de l'ONU ont continué de fournir une assistance humanitaire. L'objectif fondamental, à savoir maintenir en vie la population du Kampuchea, a jusqu'à présent été atteint, mais les perspectives pour le reste de l'année 1981 dépendent de l'issue de la mousson actuellement en cours et sont, au mieux, très incertaines. A la frontière entre le Kampuchea et

la Thaïlande, le FISE, le PAM et le Comité international de la Croix-Rouge, avec le concours de plusieurs organismes bénévoles, fournissent des rations de base à quelque 200 000 Kampuchéens actuellement rassemblés dans les camps. La sécurité, telle qu'on l'entend généralement, est un vain mot dans la région; plusieurs groupes politiques s'affrontent violemment et l'on déplore constamment des morts et des blessés. Il est peu probable que cette situation tragique puisse être résolue de façon satisfaisante si l'on ne parvient pas à trouver une solution politique à ce qui est devenu un problème international. Des progrès ont été réalisés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en ce qui concerne les centres de réfugiés; le programme de réinstallation progresse régulièrement et les mesures prises pourraient aboutir au rapatriement volontaire d'un grand nombre d'autres Kampuchéens se trouvant actuellement dans ces centres. Près de 100 000 habitants de villages thaïlandais touchés par l'afflux de réfugiés du Kampuchea reçoivent actuellement une assistance du PAM, du FISE et du Comité international de la Croix-Rouge.

Toujours en ce qui concerne le chapitre des réfugiés, l'afflux au Pakistan et en Iran de plus de 2 millions de réfugiés en provenance de l'Afghanistan a donné naissance à une autre situation extrêmement grave. Le Haut Commissariat pour les réfugiés ne néglige rien pour contribuer à atténuer les souffrances de ces réfugiés.

Dans mon dernier rapport annuel, j'ai mentionné le problème de la sécurité, qui se pose parfois dans des situations d'urgence nécessitant des secours humanitaires. Malheureusement, nous n'avons pour le moment trouvé aucune solution satisfaisante à ce problème, qui non seulement compromet parfois l'efficacité des opérations de secours et des efforts humanitaires, mais aussi menace la sécurité et met en danger la vie du personnel international et local participant à ces opérations.

## VIII

Dans le monde contemporain, les rapports entre droits de l'homme d'une part et questions de paix et de sécurité d'autre part se dessinent avec de plus en plus de relief. Les buts et principes de la Charte s'étayent mutuellement et sont interdépendants. Ainsi, il est de plus en plus évident que la paix et le développement sont nécessaires au plein respect des droits de l'homme. A l'inverse, si les droits de l'homme ne sont pas respectés, la paix et le développement perdent beaucoup de leur sens. Il est donc indispensable d'accorder la plus haute importance aux efforts faits par l'ONU et ses Etats Membres pour promouvoir et protéger les droits civils et politiques ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels. Toutes les activités de l'Organisation, pourtant extrêmement variées, peuvent être considérées comme faisant partie intégrante de l'action de promotion et de protection des droits de l'homme. En effet, le fait que des millions d'êtres humains souffrent de la pauvreté et de la maladie et se voient refuser la satisfaction des besoins les plus essentiels constitue l'une des violations des

droits de l'homme les plus répandues dans le monde d'aujourd'hui.

Il incombe à l'Organisation des Nations Unies de s'attaquer à toutes les formes de violation des droits de l'homme qui sont délibérément infligées à des êtres humains — *apartheid* et discrimination raciale, assassinats politiques, torture, arrestation et détention arbitraires, disparitions forcées ou involontaires, esclavage et pratiques analogues à l'esclavage. Ces graves violations et d'autres encore, qui font de très nombreuses victimes, ne peuvent être tolérées ou excusées, quels que soient les circonstances et le lieu dans lesquels elles se produisent, et l'ONU faillirait à sa vocation même si elle se montrait incapable de s'y attaquer efficacement.

Je me félicite donc de l'attention que la Commission des droits de l'homme ainsi que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale portent maintenant aux moyens de s'occuper d'urgence des cas de viola-

tions flagrantes des droits de l'homme. Pour ce faire, diverses formes d'action ont été engagées — débats publics, contacts avec les gouvernements en cause, nomination de rapporteurs, d'envoyés ou de représentants spéciaux, création de groupes de travail d'experts et envoi d'appels. On a également envisagé des procédures confidentielles dans certains cas. J'ai bon espoir que ces efforts se poursuivront et se renforceront.

Pour ma part, j'ai continué à participer à l'action menée par la Commission des droits de l'homme dans les cas de violations flagrantes des droits de l'homme et, à la demande de la Commission, j'ai à de nombreuses reprises pris contact avec des gouvernements.

J'ai aussi continué à exercer mes bons offices pour des raisons humanitaires chaque fois que je pensais que mon intervention pouvait être d'une aide quelconque pour les victimes.

En ce qui concerne la fixation de normes, des travaux sont en cours dans plusieurs domaines tels, par exemple, que l'interdiction de la torture, les droits de l'enfant, des minorités, des travailleurs migrants et des non-ressortissants, la protection des prisonniers et des détenus et la protection des libertés religieuses. Je suis heureux de noter les progrès faits vers l'adoption d'une déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou les convictions.

## IX

La dixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'est ouverte en mars dernier alors que l'on déplorait le décès inopiné de son président, Hamilton Shirley Amerasinghe, qui avait tant fait pour assurer le succès du vaste processus de négociation à l'origine du projet de convention actuel.

Malgré les progrès considérables réalisés au cours des sept dernières années, il s'est avéré que la Conférence ne pourrait achever ses travaux en 1981, comme on l'avait espéré. C'est avec un profond regret que j'ai dû admettre cet état de choses à l'occasion de l'ouverture de la dixième session.

A la reprise de sa dixième session, la Conférence a néanmoins été en mesure de trouver des solutions plus généralement acceptables à certains des problèmes qui avaient jusqu'alors présenté de grandes difficultés. Elle est notamment parvenue à une nouvelle formulation de la délimitation des frontières maritimes entre Etats dont les côtes sont adjacentes ou se font face, ainsi qu'à une décision au sujet de l'emplacement de la future Autorité internationale des fonds marins

et du futur Tribunal international du droit de la mer. La Conférence a, en outre, décidé de donner un caractère officiel au texte du projet de convention et elle est convenue d'un calendrier pour l'adoption de ce texte.

Point n'est besoin de souligner une fois de plus que du résultat de cette conférence dépendra la foi des gouvernements dans l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à servir d'intermédiaire pour trouver aux problèmes mondiaux des solutions négociées à l'échelon multilatéral. Point n'est besoin non plus de réitérer ma conviction qu'il ne saurait y avoir de meilleure solution qu'une convention généralement acceptable dans laquelle toutes les questions relatives aux océans feront l'objet d'un traitement global.

La Conférence est convenue de tenir son ultime session consacrée aux questions de fond au printemps de 1982 et de prévoir la signature de l'Acte final à Caracas au début de l'automne de cette même année. A cet égard, je lance un appel aux gouvernements intéressés pour qu'ils fassent un dernier effort décisif pour surmonter les divergences subsistantes, notamment celles qui sont apparues récemment.

## X

En établissant mon projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983, mon souci majeur a été de maintenir aussi efficacement que possible à leur niveau les programmes approuvés par les Etats Membres, sans perdre de vue pour autant le contexte mondial actuel de restriction économique et financière. Dès la trente-troisième session de l'Assemblée générale, j'avais réaffirmé mon engagement traditionnel de m'en tenir à une politique de stricte modération budgétaire. Nos efforts soutenus pour réduire la croissance budgétaire, conformément à cette politique, ont permis de présenter un budget à croissance réelle zéro. Je tiens à souligner ici que cette politique, appliquée essentiellement par un redéploiement des ressources en personnel, n'affaiblira, ne limitera ou n'exclura en rien des programmes d'appui au progrès économique et social des pays en développement.

Dans mon rapport à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, j'ai indiqué qu'il importait de rationaliser les activités de fond de l'Organisation pour faire en sorte que leur orientation, leur contenu et leur exécution soient opportuns et correspondent aux besoins prioritaires des Etats Membres. Je suis en mesure de signaler que des progrès ont maintenant été accomplis dans la voie de cette rationalisation, consistant à identifier les activités qui ont peu de chances d'apporter une contribution réelle à la communauté internationale collectivement et aux Etats Membres individuellement, et à faire porter nos efforts sur les activités qui promettent une contribution de cette nature. Cette recherche d'une efficacité et d'une pertinence accrues devrait se poursuivre par la fixation de priorités expresses parmi les programmes de l'Organisation, par l'emploi de nouvelles méthodes

pour formuler le Plan à moyen terme pour la période 1984-1989, ainsi que par le perfectionnement des systèmes d'évaluation des programmes.

L'Organisation utilise depuis plusieurs années un système de fixation des priorités entre ses programmes, mais ce système s'est heurté à un certain nombre de difficultés d'ordre technique. On a proposé de reformuler ces méthodes de manière à introduire progressivement, au cours des prochaines années, un nouveau système de fixation des priorités. Il s'agit d'assurer que les programmes hautement prioritaires se verront attribuer les ressources nécessaires soit par de nouvelles allocations de l'Assemblée générale, soit par le redéploiement de ressources transférées d'activités à priorité moindre. Ce système de fixation des priorités s'appliquerait à toutes les activités couvertes par le budget ordinaire, à l'exception de celles

qui sont entreprises en application de décisions du Conseil de sécurité relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales

Il faut tenir compte ici des dimensions et de la complexité relative de notre Organisation, et il est devenu nécessaire de décentraliser nombre d'activités financières. Ces dernières années, des Etats Membres ont demandé que l'on veuille à ce que cette décentralisation ne diminue en rien le rôle des services centraux de financement et de programmation. Pour répondre à cette préoccupation, le système de planification des programmes et les politiques financières de l'Organisation font actuellement l'objet d'une nouvelle révision. L'attention se porte en particulier sur l'administration et le contrôle du budget ordinaire, sur la gestion des ressources en liquidités de l'Organisation, ainsi que sur l'acceptation et la gestion de ressources extra-budgetaires.

## XI

Assurer la vitalité et la viabilité de la fonction publique internationale constitue une tâche permanente et complexe. Les difficultés que pose le maintien des principes et objectifs de la Charte en ce qui concerne l'indépendance de la fonction publique internationale sont un sujet de préoccupation légitime — de leurs points de vue différents — pour les Etats Membres, l'administration et le personnel. Je pense que toutes les parties se rendent mieux compte aujourd'hui de la complexité du fonctionnement journalier d'un secrétariat international appelé à travailler dans des conditions différentes de celles qui existent dans les administrations nationales, différentes même de celles qui existaient durant les premières années de l'ONU.

De par sa diversité même, le Secrétariat international crée inévitablement des tensions dont il faut tenir compte si l'on veut que le système fonctionne. Ce sont là des difficultés auxquelles doivent faire face toutes les parties intéressées, quels que soient leurs intérêts particuliers. Nous ne pouvons fermer les yeux sur ces réalités évidentes, mais nous devons nous employer sans relâche, comme l'exige la Charte, à porter au plus haut point les qualités de travail, de compétence et d'intégrité du personnel international, et à assurer le respect du caractère exclusivement international de ses responsabilités.

Dans nos efforts pour résoudre les dilemmes que pose le Secrétariat international, nous sommes sans cesse soumis à des pressions provenant de plusieurs directions. Il y a ceux qui insistent à bon droit sur la nécessité d'observer scrupuleusement, dans l'esprit et à la lettre, ce que la Charte stipule au sujet de la fonction publique internationale. Il y a les organes intergouvernementaux délibérants de l'Organisation qui proposent de temps à autre des projets de réforme ou d'amélioration de la fonction publique internationale. Ces propositions consistent notamment en directives concrètes concernant des questions telles que la répartition géographique équitable, une répartition plus équilibrée des nationalités dans les services du Secrétariat, des possibilités égales de carrière pour les deux sexes et des réformes de divers aspects de

nos politiques du personnel. Il y a aussi le point de vue, constamment exprimé et absolument essentiel, des fonctionnaires internationaux dévoués qui assurent le fonctionnement quotidien de l'Organisation.

Pour ce qui est des directives émanant d'organes intergouvernementaux, on s'efforce actuellement de mener à bien aussi efficacement et pratiquement que possible les réformes et changements nécessaires. Il faut néanmoins se rendre compte que, dans les circonstances actuelles, ces réformes et changements ne pourront vraisemblablement être introduits aussi rapidement ou aussi complètement qu'il serait idéalement souhaitable. A ce propos, j'estime qu'il serait prudent de garder à l'esprit qu'il y a un secteur de l'administration où, nécessairement, le Secrétaire général doit continuer à avoir la latitude et la responsabilité voulues pour s'acquitter de ses tâches conformément à la Charte.

S'agissant des membres du Secrétariat, il n'y a aucun doute que, du fait des tensions dont j'ai fait mention, le commun des fonctionnaires est parfois désillusionné. En suivant le processus inéluctable d'ajustement aux nouveaux milieu et climat internationaux, nombreux sont les fonctionnaires qui peuvent se demander si les circonstances obligent parfois à s'écarter des principes qu'énonce la Charte. Je comprends parfaitement ces scrupules et je suis pour ma part résolu à assurer en tout temps le respect des principes de la Charte. Nous devons cependant tenir compte aussi des réalités. Les Etats Membres sont de plus en plus préoccupés du coût élevé des organisations internationales, coût dont la partie la plus importante est constituée par les dépenses de personnel. En outre, ceux qui supportent la plus grande partie de ces dépenses entendent trouver dans la composition du Secrétariat un reflet adéquat de la part qu'ils assument de cette charge financière. Il va de soi que ces attitudes ont parfois un effet sur les perspectives d'organisation des carrières ainsi que sur les politiques de recrutement et qu'elles sont donc un sujet de préoccupation pour le personnel international. D'autre part, il convient de tenir dûment compte du fait qu'il importe de recruter le personnel sur une base géogra-



phique aussi large que possible. Dans ces conditions, il convient de veiller à ce que les intérêts des fonctionnaires internationaux soient sauvegardés, mais il faut prendre aussi en considération les préoccupations des Etats Membres.

La sécurité des fonctionnaires internationaux est un sujet de préoccupation croissant pour le personnel et devrait constituer aussi un souci majeur pour tous les Etats Membres. Le Secrétariat a des raisons d'être inquiet de constater que les engagements pris en vertu de la Charte et des conventions pertinentes en ce qui concerne l'inviolabilité de la fonction publique internationale ne sont pas entièrement respectés. J'insiste vivement auprès de tous les gouvernements pour qu'ils maintiennent ces engagements vis-à-vis de la fonction publique internationale et pour qu'ils discutent en toute franchise, avec le Secrétaire général et l'administration, des problèmes qui pourraient se poser.

La vigueur et la viabilité de la fonction publique internationale dépendent essentiellement de la qua-

lité du personnel. C'est pourquoi je continue, comme le font aussi les chefs de secrétariat des divers organismes et programmes des Nations Unies, à faire le maximum pour assurer l'incorporation à la fonction publique internationale d'hommes et de femmes possédant les qualités requises par la Charte. A l'heure actuelle, nous traversons jusqu'à un certain point ce qu'on pourrait appeler une crise des générations. Après plus de 30 ans, ceux qui étaient entrés dans les rangs du Secrétariat de l'Organisation à ses débuts l'ont quitté ou sont en train de le faire. Ces hommes et femmes dévoués ont apporté aux Nations Unies une contribution exceptionnelle et ont constitué la fondation même de la fonction publique internationale telle que nous la connaissons aujourd'hui. Cet esprit de dévouement et ce sens du service sont transmis aujourd'hui à la nouvelle génération de fonctionnaires du Secrétariat, qui apporteront certainement leurs propres contributions au développement d'une institution internationale dont tant va dépendre dans les années à venir.

## XII

Notre Organisation ayant absolument besoin de l'appui et de la compréhension du public pour pouvoir agir efficacement et se développer, les problèmes de l'information sont un souci constant — et souvent quotidien — du Secrétaire général. Il est naturel et souhaitable qu'un système politique comme celui des Nations Unies, qui évolue et revêt, dans une certaine mesure, un caractère expérimental, fasse l'objet d'observations et de critiques constantes. Et, comme l'Organisation appartient à tous les peuples du monde, il convient que ces observations et ces critiques émanent d'horizons aussi larges et variés que possible.

Ce qui importe bien davantage à mon avis, c'est le point de départ de maintes critiques concernant les activités de l'ONU et le contexte dans lequel ces critiques s'exercent. Le siècle dans lequel nous vivons nous a appris, sans l'ombre d'un doute, qu'une organisation mondiale s'impose sans délai et avec une participation aussi large que possible, pour nous permettre non seulement de veiller au maintien effectif de la paix et de la sécurité internationales, mais aussi d'instaurer de l'ordre dans maints autres aspects de l'activité humaine qui, par suite de la révolution technologique, sont devenus étroitement et très profondément imbriqués. En d'autres termes, nous vivons ensemble dans un monde qui fait un tout, que l'idée nous plaise ou non, et il nous incombe de nous doter des institutions capables d'ordonner et de guider ce monde en question. Les critiques qui partent de ces prémisses sont constructives et elles sont les bienvenues, si dures qu'elles soient parfois, encore qu'à mon sens il importe de se rappeler que l'ONU est non pas un gouvernement supranational mais une organisation composée d'Etats souverains. L'autre type de critiques, qui part de l'idée que les organisations et la coopération internationales sont inutiles, peu souhaitables et peu réalistes, me frappe comme étant, au mieux, à courtes vues et, au pire, dangereux pour l'avenir.

Je ne prétends pas que nous ayons bien réussi jusqu'ici à expliquer au monde la nature, les problèmes et la nécessité vitale des Nations Unies. Trop souvent, le public paraît penser que l'Organisation ne le concerne pas réellement ou même qu'elle constitue une menace pour ses propres intérêts. A mesure que nous nous éloignons de la seconde guerre mondiale, le fait que des orages dévastateurs risquent à tout moment d'assombrir les cieux plus ou moins sereins du temps de paix semble échapper à de plus en plus de gens. Je ne cesse de m'étonner devant l'indifférence avec laquelle beaucoup semblent accepter les conséquences qu'impliquent les armes nucléaires et leur développement constant et absolument fantastique. On suit avec stupeur les discussions publiques, calmes et quasi académiques, consacrées au développement et aux utilisations possibles de l'arsenal vaste et nouveau d'armes élaborées, comme si le système tout entier de destruction ne présentait absolument aucun danger, attendu que, conçu comme dispositif de dissuasion, il n'aurait jamais à être utilisé dans la réalité. Or, il n'y a que très peu de cas dans l'histoire où les armes, une fois inventées, demeurent en permanence dans les arsenaux.

On ne rappellera jamais assez que, si les instruments de paix institués dans l'enthousiasme universel à l'issue de la seconde guerre mondiale sont utilisés et développés à bon escient, ce cauchemar pourra être évité. C'est là une ligne d'action qui, il faut l'admettre, exigera, et tout particulièrement au début, que nous fassions preuve d'un grand courage, de largeur de vues et de confiance en nous-mêmes; la Charte des Nations Unies, toutefois, définit la voie à suivre.

Les problèmes économiques et sociaux de notre époque sont, de différentes manières, presque aussi graves. Là encore, un choix nous est présenté : nous pouvons accepter les incertitudes et les inéquités présentes, les privations et la misère d'une fraction importante de l'humanité, avec tout ce que cela comporte



de menace pour la stabilité mondiale; ou bien nous pouvons continuer à nous efforcer de mettre au point un système meilleur, ce qui, nous le savons, est chose possible. Là encore, la seconde voie exige du courage, de larges vues et une somme immense de durs efforts, sans parler de l'appui du public, à chaque étape de la route. Mais un être raisonnable peut-il sérieusement douter du choix qui s'impose ?

Ces choix fondamentaux constituent le contexte dans lequel nous devons nous efforcer de gagner l'appui et la compréhension du public, en faveur de cette Organisation extrêmement complexe. Les activités quotidiennes de l'ONU, ses difficultés et ses insuffisances, de même que ses réalisations, apparaîtront alors dans une perspective plus conforme à la réalité. Il n'est pas réaliste d'escompter l'approbation et l'enthousiasme universels pour toutes les activités d'une organisation aussi diverse et aussi complexe que la nôtre. Mais il devrait être possible de faire de

mieux en mieux comprendre la place qu'elle occupe dans le monde et ses objectifs vitaux.

A notre époque, où les communications et les moyens d'information font, plus que jamais auparavant, partie intégrante de la vie et des pouvoirs politiques, nous devons apprendre à utiliser de nouvelles méthodes, non pas pour gagner à notre cause un public récalcitrant mais pour donner à ce public une base sérieuse d'information qui lui permette de juger et d'agir dans son propre et son véritable intérêt. Or cet intérêt, pour le meilleur ou pour le pire, est maintenant intimement lié à celui de tous les autres peuples du monde.

J'espère très vivement que les Etats Membres n'épargneront aucun effort pour aider le Secrétariat à mieux faire comprendre notre Organisation, non seulement par leur participation à l'Assemblée générale ou au Comité de l'information, mais aussi dans la vie politique quotidienne de leurs pays respectifs.

### XIII

Au début de ce rapport, j'ai présenté une évaluation plutôt sombre de l'année écoulée. Je ne pense pas, toutefois, que nous ayons aucune raison fondamentale de désespérer. Certes, nous nous heurtons à des problèmes gigantesques, dont quelques-uns sont notre œuvre propre. Mais nous avons aussi de gros atouts et de vastes possibilités, si nous sommes prêts à nous employer tous ensemble à en tirer parti.

Je suis profondément convaincu qu'une attitude plus positive à l'égard de maints de nos problèmes nous aiderait beaucoup à triompher de ce qui nous apparaît actuellement comme des situations sans issue ou des obstacles insurmontables. Cette attitude positive doit s'inspirer essentiellement des espoirs nourris pour l'avenir plutôt que des griefs légués par le passé.

Il est bien naturel que les grands changements historiques des dernières décennies aient engendré de profonds conflits d'intérêts parmi les nations, conflits aggravés parfois par des conceptions divergentes du passé et par des façons incompatibles d'envisager l'avenir. Ces conflits sont réels et procèdent souvent du jeu de facteurs inhérents aux dynamiques politiques, économiques et sociales du monde contemporain. A de précédentes époques, les tensions résultant de telles situations auraient presque inévitablement abouti à l'hostilité, voire à la guerre. Nous courons, certes, le danger de voir la chose se reproduire et les risques d'affrontement sont même infiniment plus grands actuellement, avec la mise au point de moyens de destruction toujours plus élaborés. Mais notre époque est différente en ce sens, précisément parce que nous avons maintenant, avec l'ONU, un instrument capable de résoudre ces tensions de manière rationnelle. Cet instrument ne vaut toutefois que par ce que nous sommes capables d'en faire. Utilisé à bon escient, il devrait nous permettre de substituer un examen rationnel et pacifique des problèmes graves à l'affrontement hostile et au recours à la violence, avec tout leur cortège de dangers effrayants.

Il serait vain de prétendre que les gouvernements ont, dans tous les cas, appris à tirer pleinement parti

de l'ONU en tant qu'instrument mis à la disposition de la communauté internationale pour aider à résoudre, ou du moins à maîtriser, certains de ses problèmes les plus épineux. Y parvenir suppose l'exercice continu d'une volonté politique et une approche positive des problèmes en jeu. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit des grandes tâches économiques et sociales de notre époque et, plus spécialement, de l'ensemble des problèmes actuellement qualifiés de problèmes Nord-Sud.

Pour les grandes entreprises politiques qui nous confrontent, une attitude nouvelle et une approche plus positive pourraient également se solder par des résultats inespérés. Il s'agit de problèmes certes difficiles, mais l'on pourrait s'acheminer vers des solutions qui tiendraient dûment compte des intérêts et des aspirations de tous. Nous savons, par exemple, que les événements passés et le souvenir de ces événements rendent les problèmes du Moyen-Orient plus aigus et plus complexes pour toutes les parties. Or, envisagée dans le contexte de l'avenir, cette région, avec son abondance de ressources humaines et autres, devrait être une partie du monde particulièrement prometteuse et favorisée. De même, si l'on parvenait à sortir de l'impasse actuelle et si on laissait s'estomper l'amertume et la violence, une Namibie indépendante pourrait entraîner une amélioration radicale des relations dans la région tout entière de l'Afrique australe, autre région riche de promesses et de possibilités. Les mêmes considérations pourraient s'appliquer à d'autres régions en crise mentionnées dans mon rapport.

Est-il besoin d'ajouter qu'une approche positive des relations entre les grandes puissances serait peut-être le plus grand bienfait qui puisse nous échoir ?

Je sais qu'il est plus facile de conseiller d'adopter cette attitude que de l'adopter soi-même et que pratiquement tous les gouvernements ont des difficultés, souvent extrêmement sérieuses, à choisir la route la plus courte et la plus rationnelle vers une solution. Toutefois, je suis de plus en plus frappé de constater

à quel point un problème, s'il se perpétue, ne profite guère, à long terme, à aucune des parties en jeu et combien sont grandes les pertes qu'il entraîne, non seulement pour ceux qui sont directement intéressés, mais aussi, bien souvent, pour la communauté internationale tout entière.

L'un des grands avantages de l'Organisation des Nations Unies est que le concours et les services qu'elle offre en tant qu'intermédiaire peuvent être acceptés par tous les intéressés sans perdre la face, puisqu'il s'agit d'une organisation qui appartient à tous ses Membres. J'invite instamment à avoir recours aux moyens offerts par l'Organisation, plus souvent et davantage dans l'esprit de la Charte, pour résoudre les problèmes graves et persistants de notre époque.

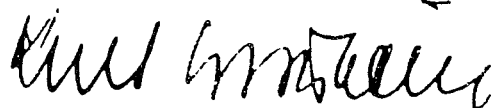
Comme le sait bien quiconque travaille à l'ONU, il n'est pour ainsi dire pas d'expédient qui permette d'instaurer un monde plus juste, mieux organisé et plus pacifique. Je crois que la voie tracée par la Charte, il y a 36 ans, demeure la route la meilleure vers un monde composé de nations souveraines, qui est la réalité de notre temps. En fait, il n'est pas d'autres solutions qui méritent que l'on s'y arrête. A maints égards, nous avons progressé plus que nous n'avons

tendance à le croire, particulièrement dans les moments d'anxiété et de frustration.

J'espère que dans l'année à venir il nous sera donné d'assister et de participer à de nouveaux progrès, qu'il s'agisse de la solution de problèmes précis ou de l'objectif général que représente l'instauration d'une communauté mondiale plus pacifique et plus équitable. J'espère également que cette année sera marquée aussi bien par des efforts que par des résultats sur le plan international et que, durant les mois à venir, l'ONU sera utilisée de façon constructive pour promouvoir la paix et résoudre les problèmes.

Pareille réalisation exigera une compréhension et des qualités politiques de l'ordre le plus élevé. Elle exigera également que l'on prenne conscience que l'humanité doit trouver les moyens et la volonté de résoudre ses difficultés et que, à vrai dire, elle n'a pas d'autre choix si elle entend survivre.

*Le Secrétaire général,*



Kurt WALDHEIM

---

## كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها  
أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---